CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'AUMOND

Procès-verbal 12 novembre 2025

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 12 novembre 2025 à compter de 19 h 00 et à laquelle étaient présents :

Sont présents :

M. Barry Ardis	Mme Ariane Guilbault
M. Gaétan Gagné	Mme Anne Lévesque

Absence motivée :

Sous la présidence du maire, monsieur Mario Langevin assiste à la rencontre, Mme Vicky Tremblay-Régimbal, directrice générale à titre de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum

2025-11-A5340 **Ouverture de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de 19 h 00.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault

Adoptée à l'unanimité

2025-11-A5341 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque

Adoptée à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum
1.2 Ouverture de l'assemblée
1.3 Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025

3. <u>Comptes payables</u>

3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (octobre 2025**)**

4. <u>Administration</u>

4.1. Nomination d'un représentant et substitut pour la RIAM
4.2. Modification de la composition du CCU
4.3. Inscription formation - Éthique et déontologie en matière municipale
4.4. Demande d'emprunter les chemins de la Traverse, chemin Grondin et le chemin Rivière-Gatineau-Rallye Perce-Neiges.
4.5. Demande de commandite – 60e Rallye Perce-Neige Maniwaki
4.6. Demande de Contribution financière au Carrefour jeunesse emploi Vallée-de-la-Gatineau
4.7. Lettre d'appui – Projet de zoothérapie de Mme Madeleine Vincent
4.8. Appui – Demande de la Ville de Coteau-du-Lac concernant les déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles
4.9. Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes

5. <u>Incendie et sécurité publique</u>

6. <u>Voirie</u>

7. <u>Loisirs et culture</u>

7.1. Noël des enfants – Autorisation
7.2. Autorisation de faire achat de chocolat pour la parade de Noël à Maniwaki.
7.3. Formation du comité de pilotage Municipalité amie des aînés (MADA)

8. <u>Hygiène du milieu et Environnement</u>

8.2. Travaux de mise en conformité du système d'eaux usées – Q-2R22, article 25.1

9. <u>Urbanisme, Développement et Industrie</u>

10. <u>Varia</u>

11. <u>Maire et conseillers</u>

12. <u>Correspondance</u>

13. <u>Période de questions</u>

14. <u>Levée de l'assemblée</u>

Adoptée à l'unanimité

2. <u>Adoption des procès-verbaux</u>

<u>2025-11-A5342</u> **<u>Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025</u>**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er octobre 2025, tel que rédigé.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné

Adoptée à l'unanimité

3. Comptes payables

2025-11-A5343 **Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer**

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 31 octobre 2025 totalisent 340 428.58$ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer :	147 368.06$
Comptes payés :	154 817.59$
Salaires :	38 242.93$

Chèque ou prélèvement annulé :

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Proposé par le conseiller Barry Ardis

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Vicky Tremblay-Régimbal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

_____
Vicky Tremblay-Régimbal
Directrice générale

4. Administration

2025-11-A5344 **Nomination d'un représentant et substitut pour la RIAM**

Il est résolu que le conseil de la municipalité d'Aumond désigne la conseillère Ariane Guilbault à titre de représentante et substitut du maire pour la RIAM. Proposé par le conseiller

Proposé par le conseiller Barry Ardis

Adoptée à l'unanimité

2025-11-A5345 **Modification de la composition du CCU**

CONSIDÉRANT que Mme Maude Tourangeau, ancienne directrice générale de la municipalité, siégeait au Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT que Mme Vicky Tremblay Regimbal occupe désormais le poste de directrice générale;

IL EST RÉSOLU que Mme Vicky Tremblay Régimbal soit nommée membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) en remplacement de Mme Maude Tourangeau

Proposée par la conseillère Ariane Guilbault

Adoptée à l'unanimité

2025-11-A5346 **Inscription formation - Éthique et déontologie en matière municipale**

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale prévoit la formation obligatoire pour les élus;

CONSIDÉRANT que certains membres du conseil municipal ont été récemment réélu(e)s;

IL EST RÉSOLU que tous les membres du conseil municipal ainsi que le maire récemment réélu(e)s soient inscrits à la formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie en matière municipale**.**

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la municipalité procède à l'achat unique des inscriptions pour ces participants.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque

Adoptée à l'unanimité

2025-11-A5347 **Demande d'emprunter les chemins de la Traverse, chemin Grondin et le chemin Rivière-Gatineau-Rallye Perce-Neiges.**

CONSIDÉRANT la demande reçue visant la tenue de l'épreuve du Rallye Perce-Neige – Spéciale Aumond sur le territoire de la Municipalité d'Aumond;

CONSIDÉRANT que cette activité nécessite la fermeture temporaire de certaines portions de voies publiques pour assurer la sécurité des participants et du public;

CONSIDÉRANT que l'événement se tiendra le vendredi 6 février 2026, de 17 h 45 à 22 h 45;

IL EST RÉSOLU :

- **D'autoriser** la tenue du Rallye Perce-Neige – Spéciale Aumond sur le territoire de la Municipalité d'Aumond, le vendredi 6 février 2026, entre 17 h 45 et 22 h 45;

- **D'autoriser** la fermeture et le contrôle d'accès pour les secteurs suivants durant la période de l'événement :

  - Une partie du chemin de la Traverse;
  - La totalité du chemin Grondin;
  - Une partie du chemin de la Rivière Gatineau;

  - **D'aviser** les résidents concernés de la tenue de l'événement et des fermetures temporaires de routes;

  - **D'exiger** que les organisateurs prennent toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers, des bénévoles et du public, et qu'ils obtiennent les autorisations requises auprès des autorités compétentes.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-11-A5348 **Demande de commandite – 60e Rallye Perce-Neige Maniwaki**

CONSIDÉRANT la demande reçue concernant le 60e Rallye Perce-Neige Maniwaki, un événement sportif majeur se tenant à Maniwaki début février 2026, reconnu comme la manche d'ouverture du Championnat canadien des rallyes (CRC);

CONSIDÉRANT que cet événement constitue une occasion de visibilité et de promotion pour les partenaires et commanditaires, et qu'il attire un public passionné, fidèle et diversifié;

IL EST RÉSOLU que la Municipalité d'Aumond octroie la somme de 100 $ à titre de commandite officielle pour le 60e Rallye Perce-Neige Maniwaki.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné

Adoptée à l'unanimité

2025-11-A5349 **Carrefour Jeunesse emploi – Demande de participation financière**

CONSIDÉRANT que la municipalité contribue depuis plusieurs années au soutien du Carrefour Jeunesse-Emploi ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser une contribution de 200 $ pour l'année 2026 afin de les soutenir financièrement.

Proposé par le conseiller Barry Ardis

Adoptée à l'unanimité

2025-11-A5350 **Lettre d'appui – Projet de zoothérapie de Mme Madeleine Vincent**

CONSIDÉRANT la demande reçue de Mme Madeleine Vincent concernant son projet de zoothérapie visant à offrir des activités thérapeutiques et éducatives avec les animaux sur le territoire de la Municipalité d'Aumond ;

CONSIDÉRANT que ce projet contribue au bien-être de la communauté et que Mme Vincent possède les diplômes et assurances requis pour offrir ce service en toute sécurité ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que la Municipalité d'Aumond émette une lettre d'appui pour le projet de zoothérapie de Mme Madeleine Vincent, reconnaissant la valeur de cette initiative et soutenant son développement au sein de la municipalité.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault

Adoptée à l'unanimité

2025-11-A5351 **Appui – Grand-Remous à la création d'une réserve de fonds d'urgence pour l'aide psychologique des pompiers et premiers répondants de la Vallée-de-la-Gatineau**

ATTENDU que les pompiers et premiers répondants de la Vallée-de-la-Gatineau sont exposés à des situations éprouvantes pouvant avoir un impact sur leur santé psychologique ;

ATTENDU qu'il est essentiel de soutenir ces intervenants afin de leur permettre d'obtenir une assistance psychologique rapide et adéquate en cas de besoin ;

ATTENDU que l'association La Vigile offre des services spécialisés d'aide psychologique destinés au personnel d'urgence ;

ATTENDU que la solidarité et la collaboration entre toutes les municipalités de la Vallée-de-la-Gatineau sont primordiales afin d'assurer des services adéquats à l'ensemble du territoire ;

IL EST RÉSOLU :

Que la Municipalité d'Aumond appuie la démarche du conseil municipal de Grand-Remous demandant à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) de créer une réserve de fonds d'urgence dédiée à l'ensemble des services incendie du territoire, afin de faciliter un accès rapide à l'aide psychologique par l'association La Vigile pour les pompiers et premiers répondants ;

Que la Municipalité d'Aumond sollicite l'appui des autres municipalités de la MRCVG pour cette démarche, afin d'assurer un soutien concerté et efficace à l'ensemble des intervenants d'urgence ;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRCVG ainsi qu'aux autres conseils municipaux du territoire.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque

Adoptée à l'unanimité

2025-11-A5352 **Appui – Demande de la Ville de Coteau-du-Lac concernant les déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles**

ATTENDU le reportage intitulé « La poubelle du Québec », publié dans le Journal de Montréal du 23 au 25 mai 2025, révélant l'ampleur alarmante des déversements de sols contaminés et des dépôts illégaux sur les territoires agricoles ;

ATTENDU que ces pratiques illégales affectent des terres agricoles parmi les plus fertiles du Québec, compromettant la sécurité alimentaire, menaçant la nappe phréatique et nuisant à la qualité de vie des citoyens ;

ATTENDU que malgré les efforts des municipalités – adoption de règlements encadrant le remblai, surveillance accrue et campagnes de sensibilisation – leurs ressources limitées ne permettent pas d'assurer une protection suffisante de vastes territoires ruraux ;

ATTENDU que le problème dépasse largement la capacité d'intervention des municipalités et nécessite une réponse structurée, cohérente et immédiate du gouvernement du Québec, notamment du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

ATTENDU que la lenteur de réaction du Ministère face aux nombreuses alertes constitue un frein à la résolution du problème et envoie un signal préoccupant d'inaction devant une crise environnementale majeure ;

POUR CES MOTIFS, il est résolu que :

La Municipalité d'Aumond appuie formellement la démarche de la Ville de Coteau-du-Lac dénonçant les déversements et dépôts illégaux de contaminants sur les terres agricoles et interpellant le gouvernement du Québec pour une intervention immédiate ;

La Municipalité demande au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de déposer dans les plus brefs délais un plan d'action provincial clair et concret qui :

- Encadre rigoureusement le transport, le dépôt et la disposition des matériaux contaminés ;
- Prévoyant des mécanismes de surveillance renforcée ;
- Assure un soutien financier et opérationnel des municipalités pour contrer les activités illégales ;
- Restructure les incitatifs actuels afin de favoriser les pratiques responsables ;

QUE la Municipalité déplore la lenteur des réponses ministérielles jusqu'à présent et insiste sur l'urgence d'une mobilisation réelle, structurée et durable à la hauteur de l'enjeu ;

ATTENDU qu'une copie de la présente résolution a été remise à chaque membre du conseil avant la séance, le maire est dispensé de donner lecture complète de la liste suivante avant son approbation lors de la séance;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise :

- Au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;
- Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ;
- Au président de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;
- À l'Union des Producteurs Agricoles du Québec ;
- Aux députés provinciaux concernés ;
- À l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ;
- À l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) ;
- À la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
- À la Ville de Coteau-du-Lac ;
- À toutes les municipalités du Québec afin de solliciter leur appui formel et l'adoption de résolutions similaires.

Proposé par le conseiller Barry Ardis

Adoptée à l'unanimité

2025-11-A5353 **Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes**

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun de permettre un congé pour la période des Fêtes ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'informer la population de la fermeture du bureau municipal pendant cette période ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu, que le bureau municipal d'Aumond soit fermé du 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026 inclusivement à l'occasion du temps des Fêtes.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault

Adoptée à l'unanimité

5. **Incendie et sécurité publique**

6. **Voirie**

7. **Loisir et culture**

2025-11-A5354 **Noël des enfants – Autorisation**

CONSIDÉRANT que nous désirons organiser un noël des enfants et faire la distribution de cadeaux le 13 décembre 2025;

CONSIDÉRANT que nous prendrons les inscriptions jusqu'au 28 novembre 2025 à 12 h 00 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser la tenue de cet évènement et d'allouer un budget de 2 000$ plus taxes à même le budget de loisirs de la municipalité pour l'achat de cadeaux pour les enfants.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault

Adoptée à l'unanimité

2025-11-A5355 **Autorisation de faire achat de chocolat pour la parade de Noël à Maniwaki.**

CONSIDÉRANT que nous désirons participer à la parade de Noël du 30 novembre 2025 de la Ville de Maniwaki.

CONSIDÉRANT que nous devons faire l'achat de petits chocolats pour en distribuer lors de la parade de Noël.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser la participation à cet évènement et d'allouer un budget de 200.00 $ plus taxes à même le budget de loisirs de la municipalité pour l'achat de petits chocolats.

Proposé par le conseiller Barry Ardis

Adoptée à l'unanimité.

2025-11-A5356 **Formation du comité de pilotage Municipalité amie des aînés (MADA)**

Considérant la volonté de la municipalité d'Aumond de mettre à jour son plan d'action MADA (municipalité amie des aînés) afférent à la politique de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) pour assurer un milieu de vie de qualité aux aînés de son territoire.

Considérant que la municipalité d'Aumond est en période d'élaboration de son plan d'action Municipalité amie des aînés.

Considérant que la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique et du plan d'action Municipalité amie des aînés.

Considérant que MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne les champs d'intervention d'une municipalité;

Considérant que l'élu représentant les questions familiales et aînés (RQFA) de la municipalité d'Aumond est Mme Ariane Guilbault

Par conséquent, il est résolu que la municipalité d'Aumond procède à la création d'un comité de pilotage MADA sous la responsabilité de l'élu responsable de questions familiales et aînés (RQFA).

Le comité de pilotage MADA aura pour mandat :

- D'assurer l'élaboration d'un plan d'action pour les aînés, afférent à la politique des aînés de la MRCVG :
  - En étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population.
  - En recommandant des projets porteurs des préoccupations « ainés ».

- De proposer ce plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal.

- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action, en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité.
  - En priorisant les éléments du plan d'action.
  - En favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de ce plan d'action aînés.

- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la MADA.

- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la MADA.

- Jouer un rôle consultatif et de vigilance.

- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir aînés »;

- De sensibiliser les décideurs à l'importance des aînés dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

Que les membres constituant ce comité de pilotage MADA ainsi que la représentation qu'ils y offrent selon leur emploi présent ou passé, leur implication dans la communauté profitable à ce comité ou encore la connaissance de leur milieu et des enjeux des aînés sont:

- **Madame Ariane Guilbault**
- **Madame Vicky Tremblay-Régimbal**
- **Madame Dorothy ST-MARSEILLE**
- **Madame Line Belisle**

Proposé par la conseillère Anne Lévesque

Adoptée à l'unanimité

8. Hygiène du milieu et Environnement

2025-11-A5357 **Travaux de mise en conformité du système d'eaux usées – Q-2R22, article 25.1**

CONSIDÉRANT que la propriété identifiée sous le matricule 5649_63_5497.00_0000 doit se conformer aux exigences du Règlement Q-2, r.22, en vertu de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire est tenu de s'assurer que son système d'eaux usées est conforme aux normes municipales ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aumond a communiqué à plusieurs reprises avec le propriétaire afin de l'aviser des manquements et des travaux requis pour mettre son système en conformité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Aumond peut procéder à l'exécution des travaux nécessaires ou mandater une ou plusieurs firmes spécialisées pour réaliser ces travaux, aux frais du propriétaire ;

IL EST RÉSOLU QUE :

- La Municipalité d'Aumond autorise la réalisation des travaux requis pour mettre en conformité le système d'eaux usées de la propriété visée ;
- Tous les coûts engagés pour ces travaux seront refacturés au propriétaire sur son compte de taxes municipales, conformément aux dispositions légales prévues par le Règlement Q-2, r.22 et l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales ;

Les personnes suivantes sont désignées pour débuter les procédures et superviser le dossier : Monsieur Pascal Richard et Monsieur Charles Langevin

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné

Adoptée à l'unanimité

9. **Urbanisme, développement**

10. **Varia**

11. **Maire et conseillers/conseillères**

12. **Correspondance**

13. **Période de questions**

14. **Levée de l'assemblée**

2025-11-A5357 **Levée de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 19 h 30

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné

Adoptée à l'unanimité

Mario Langevin Maire	Vicky Tremblay-Régimbal Directrice générale Greffière-trésorière